LAGNY
sur Marne

DIRECTION GENERALE

AR20000193

DELEGATION DU MAIRE

à

Mme Sabrina PUNTEL
Conseillère municipale déléguée

Le Maire de la Ville de Lagny-sur-Marne,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose en son article L.2122-18 : "Le Maire est seul chargé de l'Administration, mais il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et, en l'absence ou en cas d'empêchement des Adjoints, ou dès lors que ceux-ci sont tous chargés d'une délégation, à des membres du Conseil Municipal",

ARRETE

ARTICLE 1 : Délégation est donnée à Mme Sabrina PUNTEL Conseillère municipale déléguée, pour l'examen de toutes les questions relatives aux domaines ci-après :

Politique de la Ville, Réussite scolaire et Conseils d'écoles

ARTICLE 2 : Pour l'exercice de ces délégations, Mme Sabrina PUNTEL est habilitée à signer tous documents relatifs aux domaines cités à l'article 1.

ARTICLE 3 : Le Maire conserve la capacité d'intervention dans les domaines des délégations précitées, c'est pourquoi il doit être informé de toutes décisions prises dans l'exercice de ces délégations ; et une copie de toute décision, tous documents, lettres, rapports rédigés par l'Adjoint délégué, devra être transmise au Maire pour information et pour lui permettre une intervention personnelle sur le sujet traité en cas de besoin.

ARTICLE 4 : Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de MELUN, dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

ARTICLE 5 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. le représentant de l'Etat dans l'Arrondissement de TORCY.
- L'intéressée

Fait à LAGNY-SUR-MARNE, le vingt-six mai deux mille vingt.

Signé : **Jean-Paul MICHEL,** Maire de Lagny-sur-Marne

Pour extrait conforme, Lagny-sur-Marne, le 26 mai 2020
Certifié exécutoire à la suite de sa transmission en Sous-Préfecture le : 28/05/2020
A son affichage le : 28/05/2020
Lagny-sur-Marne le : 28/05/2020

Jean Paul MICHEL

MAIRIE DE LAGNY-SUR-MARNE (S.-&-M.)

Maire de Lagny-sur-Marne
Signé électroniquement

2, place de l'Hôtel de Ville, 77405 Lagny-sur-Marne cedex
Tél. 01 64 12 74 00, Fax 01 64 12 74 28